

Bilan 2013-2014

Marie Depelteau-Paquette, commissaire scolaire

Circonscription scolaire de Rosemont-Sud

Dans le cadre de la *Loi sur l'instruction publique*, les commissions scolaires doivent présenter, annuellement, une reddition de comptes. À la Commission scolaire de Montréal (CSDM), cette reddition de comptes prend notamment la forme d'un bilan des actions de chacun des commissaires scolaires.

Ainsi, je vous présente aujourd'hui ce court bilan qui me permet à la fois de **rendre des comptes** à vous, parents et citoyens de la circonscription de Rosemont-Sud et de vous communiquer des informations sur mon rôle de commissaire scolaire.

Caractéristiques de la circonscription de Rosemont-Sud (27 137 électeurs)

La circonscription de Rosemont-Sud comprend une partie de la ville de Montréal délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rue D'Iberville et du boulevard Rosemont, ce boulevard, la rue Viau, la rue Sherbrooke Est, la rue Rachel Est, la voie ferrée du Canadien Pacifique et la rue D'Iberville, jusqu'au point de départ.

Écoles primaires : Saint-Albert-le-Grand, Sainte-Bibiane, Saint-François-Solano, Saint-Jean-de-Brébeuf, Saint-Jean-de-la-Lande, Charles-Bruneau

Fonction, rôle et pouvoir du commissaire scolaire

Le commissaire scolaire est un élu qui agit en votre nom. Il est présent dans les écoles de sa circonscription électorale ainsi que dans le quartier de façon plus générale. Il s'informe des besoins du quartier, répond aux demandes des parents et s'assure du lien entre les citoyens, la communauté et la CSDM. Comme commissaire scolaire au sein du Conseil des commissaires de la CSDM, mon rôle est principalement de trois ordres : veiller à la qualité des services éducatifs, répartir de manière juste et équitable les ressources financières et humaines et contribuer au développement de ma communauté à l'échelle locale.

Ainsi, en tant que commissaire, j'exerce deux fonctions principales. La première est de représenter la population du quartier au Conseil des commissaires. Je porte ainsi les besoins, les attentes, les priorités ainsi que les dossiers individuels et collectifs des gens du quartier au sein de notre commission. Ma seconde fonction est celle d'administrer, en collégialité avec les vingt autres commissaires scolaires élus, cette « grande » commission scolaire. Nous veillons donc collectivement à l'organisation des services éducatifs et à la répartition des ressources entre les différentes écoles.

Plaintes et demandes de parents

J'ai donné suite à de multiples plaintes et demandes diverses de parents qui se sont adressés à moi : plaintes contre des enseignants, insatisfaction par rapport à un service de l'école, demande d'information et questionnements à propos des services de la CSDM. Des citoyens peuvent aussi faire appel à nous à propos de dossiers qui les touchent. Par exemple, j'ai eu des discussions avec quelques citoyens à propos de l'ouverture d'une école secondaire dans Rosemont.

Budget discrétionnaire

Annuellement, je dispose d'un budget discrétionnaire d'environ 6 000 \$ pour aider les organismes de participation des parents ou les conseils d'établissement à organiser des activités ou à mettre en œuvre des projets, toujours dans le but d'améliorer la réussite des élèves de Rosemont. Ainsi, durant la dernière année, j'ai distribué aux établissements de la circonscription des sommes qui ont permis, entre autres, de financer un projet de cours d'école, un voyage scolaire et une fête de fin d'année.

Comité de quartier

Des comités de quartier scolaire réunissant les parents présidents des conseils d'établissement, les directions d'école et les commissaires d'un même quartier ont pour mandat de se concerter et de développer une vision commune des projets à mettre en œuvre afin de favoriser la réussite des élèves du quartier.

Les travaux du comité de quartier Rosemont ont permis de mettre en place une ligue de soccer interscolaire pour le quartier Rosemont, d'offrir des ressources d'aide au développement moteur (psychomotricité) à des enfants du préscolaire et d'embaucher deux intervenantes communautaires-scolaires pour l'intégration des familles à l'école. Le comité de quartier Rosemont a aussi permis de favoriser la concertation avec le milieu communautaire (CDC de Rosemont) et d'échanger sur les pratiques gagnantes dans le dossier de la capacité d'accueil.

Remise en état de nos écoles

Depuis 2007, le Conseil des commissaires met la revitalisation de nos écoles en priorité. Certaines de nos écoles ont été construites il y a près de 100 ans! Pas étonnant qu'il faille donner un grand coup pour les remettre en état... Dans notre quartier, plusieurs écoles sont touchées par ce plan. De la réfection des entrées électriques au remplacement d'urinoirs en passant par des travaux de toitures, de fenêtres et de maçonnerie, tous les efforts sont mis pour que nos élèves évoluent dans des écoles rénovées.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter la liste des travaux en cours dans nos écoles sur le site Web de la CSDM au : csdm.ca/csdm/milieu-de-vie/info-travaux/

Suivi des capacités d'accueil

Le rôle de la CSDM est évidemment de scolariser les élèves et de leur offrir le meilleur environnement possible pour qu'ils réussissent. Comme commissaire scolaire, je suis constamment préoccupée par la capacité d'accueil des écoles qui fait l'objet, périodiquement, d'un examen et d'une analyse avec l'aide des Services généraux. Dans la circonscription de Rosemont-Sud, les nouveaux ratios maîtres-élèves ainsi que l'arrivée croissante de jeunes familles dans le quartier sont des facteurs qui influent sur la capacité d'accueil dans nos écoles. Je souhaite ardemment que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport accepte le projet d'agrandissement de l'école Saint-Albert-le-Grand rapidement.

Salaire

Mon travail de commissaire est rémunéré et je crois qu'il est de votre droit de savoir combien « je vous coûte ». Mon salaire annuel à titre de commissaire de la CSDM est de 15 000 \$.

Vous pouvez aussi consulter les dépenses de fonction de tous les commissaires sur le site de la CSDM au : csdm.ca/csdm/conseil-des-commissaires/depenses-de-fonction/

Ligne Info-parents

La CSDM met à la disposition des parents une ligne Info-parents soit le 514 596-CSDM (2736), qui est en fonction du lundi au jeudi, entre 11 h et 15 h. Une boîte vocale prend vos messages en dehors des heures d'ouverture, et on vous rappelle dans les meilleurs délais.

S'adresser à la protectrice de l'élève

Après avoir fait les démarches administratives d'usage et épuisé les recours internes possibles, toute personne qui s'estime lésée peut joindre, en toute confidentialité, la protectrice de l'élève. Ce service est simple et gratuit. Un tiers ou un représentant peut également s'adresser à la protectrice de l'élève au nom d'une personne ou d'un groupe. Pour obtenir de l'information, des conseils ou pour valider une démarche, n'hésitez pas à consulter le site de la CSDM.